

Personne morale

Pour les baux d’habitation : organisme visé par le décret n° 2009-1659 du 28 décembre 2009 (FSL, Action Logement, associations...)	☐ oui	☐ non
Banque	☐ oui	☐ non
Entreprise récemment créée	☐ oui	☐ non
Autre :	☐ oui	☐ non
Extrait K-Bis	☐ oui	☐ non

Copie des statuts	☐ oui	☐ non

Si la société cautionnaire est une société étrangère

Certificat d’immatriculation de la société	☐ oui	☐ non
Certificat de coutume	☐ oui	☐ non

